

Décision 07-D-37 du 07 novembre 2007

relative à une saisine de l'Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur (ADEIC) à l'encontre de pratiques mises en oeuvre par le Groupe France Télécom et sa filiale Orange dans le secteur de la distribution de téléphonie mobile

Posted on: 14 novembre 2007 | Secteur(s) :

TÉLÉCOMS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur (ADEIC)

Dispositif(s)

Rejet

Entreprise(s) concernée(s)

France Télécom, Orange

Lire

le texte intégral de la décision

57.6 Ko